

## **Procédure de traitement des plaintes du public et des préoccupations des employés**

(Procédure révisée par le Comité d'audit le 11 février 2015.)

### **Objectifs**

Valener Inc. ("Valener" ou la "Société") vise à maintenir les plus hauts standards en matière de gouvernance, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'information financière.

C'est pourquoi le Conseil d'administration de Valener a adopté un *Code d'éthique*.

Les objectifs de ce *Code d'éthique* sont:

- le maintien d'une culture d'intégrité;
- l'application et le respect des principes comptables et des normes d'audit acceptables, selon les règles et lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et aussi en référant aux pratiques exemplaires en la matière; et
- l'indépendance de l'auditeur externe par rapport à la direction de la Société.

### **Présentation de préoccupations ou plaintes**

Valener encourage quiconque, incluant les employés de Valener, d'une filiale ou d'une coentreprise, à lui soumettre toute préoccupation ou plainte au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit de Valener afin que de telles préoccupations ou plaintes soient connues de Valener et étudiées dès que possible. Toute préoccupation ou plainte devrait être la plus détaillée possible et donner suffisamment d'information sur le sujet pour que Valener puisse effectuer son enquête.

À cet effet, Valener met à la disposition de toute personne qui souhaite formuler une préoccupation ou une plainte, la possibilité de le faire de façon anonyme, sans frais, par l'entremise du service de *Clearview Connects* : par téléphone au 1 844 288-1704 (numéro sans frais dédié à Valener), en ligne sur leur site web sécurisé <http://www.clearviewconnects.com> ou par la poste dans la boîte postale confidentielle de *ClearView* au P.O. Box 11017, Toronto, Ontario, M1E 1N0.

*ClearView Connects* est un service de ClearView Strategic Partners Inc., une entreprise de services-conseils en communication autonome, qui offre des systèmes de rétroaction à caractère anonyme et confidentiel. Leurs systèmes de rétroaction sécuritaires sont conçus pour protéger l'identité des personnes qui utilisent ce service.

La préoccupation ou plainte sera transmise au directeur, Audit interne, d'Énergir inc., agissant en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., laquelle agit à titre de gestionnaire de Valener (le « Gestionnaire »), qui l'examinera, à l'exception des préoccupations ou plaintes le concernant qui seront directement acheminées au président du Comité d'audit.

### **Mandat du Comité d'audit**

Le Comité d'audit doit enquêter de manière diligente sur toute préoccupation sérieuse ou plainte qui lui aura été transmise, adopter toute mesure raisonnable de correction qui peut être adoptée par lui à l'intérieur de son mandat, émettre toute recommandation appropriée au Conseil d'administration ou à l'auditeur externe, selon le cas, et faire le suivi de l'implantation des mesures ou recommandations, selon le cas.

Le Comité d'audit conservera, pour une période de cinq ans, un registre de toutes les plaintes reçues et de toutes les préoccupations exprimées, des enquêtes effectuées ainsi que des mesures prises à leur égard. Le Comité d'audit en fera rapport au Conseil d'administration.

### **Confidentialité**

L'identité d'une personne qui a transmis de bonne foi et de façon non malicieuse une préoccupation ou plainte en vertu de la présente procédure demeurera confidentielle, à moins que la personne n'en autorise expressément la communication ou que la loi ne l'exige.

### **Représailles**

Aucune mesure de représailles ou disciplinaire, le cas échéant, ne sera prise par Valener contre une personne qui a formulé une préoccupation ou plainte relativement à la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit, pourvu que la communication de cette préoccupation ait été formulée de bonne foi et de façon non malicieuse.

### **Communication**

La présente procédure apparaît entre autres sur le site Web ([www.valener.com](http://www.valener.com)) et via le site Intranet du Gestionnaire.

La présente procédure a été communiquée à tout administrateur, dirigeant et employé (le cas échéant) de Valener ou du Gestionnaire, selon le cas, qui est susceptible de la mettre en application.